

*Privilège—M. Rae*

Je tiens à le dire sans embages car on semble l'oublier. En tant que ministre d'État chargé de Multiculturalisme, je dois décider de l'octroi de toutes les subventions et de toutes les contributions. C'est moi en dernier ressort qui décide, entre autres choses, du lancement de telle ou telle politique, sous réserve de l'approbation du cabinet. C'est donc moi qui suis responsable du paiement de subventions ou de contributions aux groupes de citoyens ou aux circonscriptions. Mon emploi est en jeu, je peux être renvoyé. Je dois faire face aux critiques des députés si je n'ai pas fait mon travail comme il faut.

● (1530)

Puisque c'est moi qui décide d'accorder une subvention, c'est aussi moi qui doit décider la façon dont chaque subvention va être versée aux différents groupes. Je reçois des plaintes de toutes sortes; on critique ici même la façon dont j'agis. Et pourtant, je trouve cela tout à fait normal, en tant que ministre du gouvernement libéral, de faire appel à un collègue si je ne peux accorder une subvention à un groupe en particulier, et je trouve cela ridicule et naïf de considérer une telle attitude incorrecte.

J'en assume la responsabilité. Chacun de nous ici appartient à un parti politique. Je suis prêt à écouter tout député d'un autre parti qui m'accuse de ne pas avoir le droit d'effectuer un paiement ou de demander à quelqu'un d'autre de le faire en mon nom, mais je tiens à mettre les choses au clair, car il semble que l'on se soit mal compris. Comme le premier ministre (M. Trudeau) l'a affirmé tout à l'heure lors d'un échange avec le député de Broadview-Greenwood, les ministres ont des points de vue différents sur la question. J'essaie pour ma part de dire franchement et sincèrement ce que je pense de mes responsabilités.

Le personnel de mon cabinet a mal compris la politique relative au versement des chèques. Si un collègue en mon nom ou moi-même émettons un chèque, en particulier en vue d'un événement, nous rédigeons habituellement une petite note, ce qui me semble une attitude tout à fait impartiale. Nous allons certainement entendre quelques cris à l'extrême droite. Qu'ils ne se gênent surtout pas. Nous leur souhaitons bonne chance et leur demandons de respecter les règles de comptabilité du Conseil du Trésor.

**Des voix:** Hi-han!

**M. Fleming:** Comme prévu, ils ont réagi, madame le Président. Quoi qu'il en soit, si je ne peux remettre ces chèques moi-même, ce que je suis souvent invité à faire, ni charger un de mes collègues de les remettre en mon nom, ma responsabilité ministérielle, telle que je la conçois, exige que je les envoie directement. L'incident qui s'est produit dans la circonscription de Broadview-Greenwood était dû à un malentendu survenu à mon bureau.

Quand à mon collègue, le député d'Ottawa-Centre (M. Evans), il est venu me voir pour me demander d'accélérer la remise des chèques. Il m'a demandé si tout se déroulait bien, s'il y avait quelque problème. Il m'a rappelé que ces gens-là avaient besoin de cet argent et que l'événement en question approchait rapidement et il m'a demandé de faire parvenir les chèques au plus vite. J'ai donc téléphoné à mon bureau là-bas pour demander ce qui causait le retard. C'est à ce moment-là que j'ai appris ce qui s'était passé.

**M. McKnight:** Et vous lui avez donné le chèque.

**M. Fleming:** Oui, je lui ai donné le chèque ou alors, le député a appelé mon bureau et mon personnel le lui a remis.

Je ne tiens pas à présenter des excuses au nom de mes collègues. J'assume l'entière responsabilité de ce qui s'est passé. Je ne m'attends pas à ce que les députés de l'autre côté ferment les yeux sur cette affaire par gentillesse à mon égard ou pour m'aider dans mon travail. Je compte qu'ils soient vigilants. Ceci va peut-être en surprendre quelques-uns, mais un jeu politique se joue à la Chambre qui comporte des controverses partisans et des affrontements. Je fais partie du gouvernement. Je suis l'un des membres du parti qui est actuellement au pouvoir. J'assume la responsabilité des décisions que je prends en ce qui a trait aux subventions. J'accepte volontiers toute critique que pourraient faire les députés. Étant donné qu'il en est ainsi, je crois avoir le droit de choisir celui ou ceux qui peuvent le mieux me représenter lors de la remise d'un de ces chèques. Je devais prendre une décision à ce propos.

**L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Madame le Président, juste une observation sur la façon dont le député de Broadview-Greenwood (M. Rae) a soumis ce problème à Votre Honneur et aussi pour souligner que le député de Nepean-Carleton (M. Baker) souscrit à cette position.

Aucun des deux députés n'a cherché à soutenir qu'il s'agissait d'un cas patent de question de privilège que Votre Honneur devrait trancher, mais ils ont signalé l'analogie évidente entre ce qui a été fait maintenant et ce qui avait donné lieu à la déclaration de M. l'Orateur Jerome, vers la fin de 1979.

Ce dernier avait précisé qu'il pouvait difficilement y voir une question de privilège mais que c'était quand même une question qu'il avait voulu commenter puisque des fonds publics étaient en cause, des fonds votés sous l'autorité du Parlement et qui servaient à avantager un parti politique. J'invite instamment Votre Honneur à examiner la décision ou la déclaration de M. Jerome et à réfléchir quelque peu sur le caractère analogue de la situation.

C'est bien dommage, et nous le regrettons tous, que le vice-président des comités pléniers de la Chambre ait dû s'absenter pour cause de maladie. J'aurais aimé qu'il participe à la discussion puisque c'est lui le premier qui a soulevé la question de privilège, en 1979. Quelques autres l'avait appuyé par la suite et nous y avons consacré beaucoup de temps et de réflexion. La plupart d'entre nous estimons que la décision de M. Jerome était fondée et que la situation est à peu près la même aujourd'hui.

[Français]

**L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé):** Madame le Président, je vois que vous vous apprêtez à rendre une décision. Alors je vous invitais tout simplement, puisque mes collègues de l'opposition reconnaissent qu'il n'y a pas là matière à la question de privilège, à régler cette question pour qu'on puisse procéder au débat de la journée. Il n'y a absolument aucun fondement à la question de privilège. On se réfère à un *obiter dictum* d'un ancien président de la Chambre. Je dois dire très respectueusement que les règlements existent, mais il n'appartient pas au président de la Chambre de les faire. Votre responsabilité, madame le Président, consiste à les faire appliquer. Le grief n'est pas basé sur un règlement ni sur la pratique, et j'estime que nous devrions procéder aux travaux de la Chambre.